







BELGIAN ASAF KARTING SERIES

Karting vitesse comptant:

- pour le Championnat de la Fédération Wallonie Bruxelles.
- pour le Championnat provincial de Namur.
- pour le Championnat provincial du Hainaut

Type OPEN

<u>Lieu</u>: Piste Internationale du Karting des Fagnes à Mariembourg

Longueur: 1366 m - largeur: 8 à 10m. - 34 pilotes maximum

Date: Les 09 & 10 avril 2016

<u>Type d'épreuve</u>: Vitesse - Catégories et challenges acceptés : KZ ASAF + challenges IAME (Mini- X30 Cadet - X30-Junior - X30 Senior – X30 Super Senior - X30 Master – X30 Super Master – X30 Shifter – X30 Super Schifter) et challenge EERP 250.

Club organisateur:

Informations concernant l'épreuve :

KC Mariembourg Rue du Karting, 13 5660 Mariembourg

Website: www.iame-belgium.com E-Mail: olivier@kcmariembourg.be

Comité organisateur :

-	FONCTION Directeur de course : Directeur de course adjoint :	NOM & PRENOM Camus Jean-Louis Guilmot Patrice Van DeNabeele Thierry	LICENCE FFSA 62561 Lx 759 Lx 761
-	Responsable sécurité :	Franc Mike	Na (demande en cours)
-	Secrétaire du meeting :	Derycke Pascale	Na (demande en cours)
-	Relation concurrents:	Cèbe Olivier	FFSA 108122
-	Responsable Chronométrage :	Cagnon Annie	FFSA 103550
		Cagnon Michel	FFSA 57582
-	Commissaires Sportifs :	Collette André Reisch John Baeten Luc	Na 851 (Président) Bt 184 (Membre) Na 860 (Membre)
-		Anciaux Monique	Na 852 (Stagiaire)
-	Commissaires Techniques :	Daels Didier Demolder Dominique Laurent Michael Avenel Jean-Pierre Lauer François Lauer Jeanine	Na 944 (Président) Na 969 (Secrétaire) Na 833 (Stagiaire) FFSA 80283 FFSA 67399 FFSA 115825









Assurance: Axa Industry

MODALITES D'ENGAGEMENT

Droits d'engagement:

Catégorie mini:

- par course
- engagement tardif (droit majoré)*
- à l'année

105 € / pilote
135 € / pilote
450 € / pilote

Shifter et EERP 250:

sans possibilité de majoration, ni diminution de prix 130 € / pilote

<u>N.B.</u>: Le montant des engagements prépayés sera viré au compte de **l'ASBL KC Mariembourg** qui se chargera de sa répartition entre les organisateurs. En cas d'annulation de la course, le club organisateur concerné ristournera un montant de **90** € par meeting annulé (Sauf, cas de force majeure, jugé comme tel, sans appel, par le Conseil d'Administration de l'ASAF).

Autres catégories ou challenges :

par course
par course - engagement tardif (droit majoré) *
155 € / pilote
185 € / pilote

- à l'année 650 € / pilote

<u>N.B.</u>: Le montant des engagements prépayés sera viré au compte de **l'ASBL KC Mariembourg** qui se chargera de sa répartition entre les organisateurs. En cas d'annulation de courses, le club organisateur concerné ristournera un montant de **130** € par meeting annulé (Sauf, cas de force majeure, jugé comme tel, sans appel, par le Conseil d'Administration de l'ASAF).

*Engagements à droits majorés :

Pour l'épreuve de Mariembourg du 10 avril 2016 : Engagement à droit majoré <u>à partir du</u> <u>1er avril 2016</u>

Aucun remboursement pour les engagements à l'année ne sera accepté.

<u>Pour les engagements par course uniquement : sur présentation d'un document justificatif (ex : certificat médical , problème familial,...,), 70% du montant de l'inscription sera remboursé si la demande a été introduite endéans 3 jours suivant la course et toujours suivant l'appréciation de l'organisateur .</u>

<u>N.B.</u>: Quel que soit le type de la licence qui sera utilisée (licence annuelle ou licence journalière), les droits majorés sont applicables à toutes les catégories exceptés Shifter et EERP 250.

Lors du contrôle administratif, il sera perçu une caution propreté de 15,00 € par pilote à payer en liquide,









Moyen de paiement :

Par virement sur le compte $\,$ IBAN: BE26 0016 4969 1629 / BIC/SWIFT: GEBABEBB au nom du Kart Club Mariembourg .

En cas de litige, seuls les extraits de compte de l'organisateur feront foi.









RÈGLEMENT PARTICULIER

L'épreuve se déroulera strictement suivant les prescriptions sportives de l'ASAF 2016

1) Conditions de participation

Les pilotes doivent être en possession d'une licence provinciale (ASAF ou VAS) validée pour 2016. Il est aussi possible d'acheter une licence d'un jour au prix de 50,00€. Les pilotes doivent se présenter au secrétariat avec <u>le certificat médical spécifique ASAF</u> exclusivement attestant leur capacité à prendre part à la manifestation et dûment complété par un médecin. De plus, pour les mineurs d'âge (Moins de 18 ans), ceux-ci devront présenter obligatoirement <u>une autorisation</u> parentale légalisée par la commune du pilote.

L'épreuve sera également accessible aux licenciés Nationaux ou Internationaux du RACB, à condition qu'ils possèdent également une licence annuelle VAS/ASAF d'un niveau suffisant ou qu'ils acquièrent sur place une licence journalière (Un Jour) valable pour ce seul meeting et ce, sur simple présentation de leur licence Nationale ou Internationale RACB 2016 (sans autres formalités).

Les pilotes étrangers détenteurs d'une licence nationale ou internationale avec impérativement l'autorisation de leur ASN respective pourront participer (épreuve OPEN).

<u>AUCUN CERTIFICAT MÉDICAL NE SERA DELIVRÉ PAR LE MÉDECIN DE L'ORGANISATION.</u>

Tout pilote participant au Championnat National ne pourra concourir à l'ASAF dans une catégorie inférieure (Voir règlement karting ASAF 2016).

Contre remise de la licence 2016 ou des documents licence « 1Jour » lors de l'inscription, les pilotes recevront un émetteur à placer sur leur kart. Cet émetteur sera soit repris par nos services ou sera obligatoirement remis au secrétariat de l'épreuve à la fin de celle-ci ou dès l'abandon d'un pilote.

En cas de perte, de destruction ou tout autre fait rendant impossible la remise de cet émetteur en bon état, la somme de remplacement (250,00 €) de celui-ci sera réclamée au pilote.

<u>La minerve est obligatoire pour tous les pilotes des challenges MINI et CADET et souhaitée pour les autres catégories ou challenges</u>

2) Déroulement de l'épreuve

La compétition se déroulera en 2 courses d'un nombre de tours variables et différents par temps de pluie - 2 tours) ou sec pour chaque catégorie, suivant les directives du directeur de course avant la course (1 ou 2) au parc fermé, communiquées lors du briefing du samedi et lors du contrôle administratif. Cette information sera aussi obligatoirement affichée au tableau officiel des documents de l'organisateur.

Les essais non qualificatifs se dérouleront sur 10 minutes et les essais qualificatifs sur 8 minutes pour toutes les catégories sauf décisions contraires, en accord avec le directeur de course et les organisateurs et les commissaires sportifs.









3) Engagements

Le bulletin d'engagement sera correctement et lisiblement rempli puis renvoyé au KC Mariembourg, Rue du Karting 13 5660 Mariembourg, accompagné obligatoirement du montant par virement bancaire sur le compte : IBAN: BE26 0016 4969 1629 / BIC-SWIFT: GEBABEBB

AVEC SVP : Nom du pilote, catégorie, numéro de plaque et date de l'épreuve - MERCI

Pour le cas d'engagement après la date limite d'engagement droit simple (le lundi précédent l'épreuve), le droit d'engagement sera majoré (Cf Règlement ASAF- art10).

Sauf dérogation de la Direction de course et des Commissaires Sportifs (Voir art 4 Règlement karting ASAF 2016), 34 pilotes maximum sont autorisés en piste pour les essais libres et chronométrés. Dans ce cas pour chaque catégorie ou challenge, les inscriptions seront arrêtées au 34ème.

4) Parc pilote

Afin de garantir la propreté du parc pilotes, une caution de 15 € est demandée. Après contrôle et <u>remise des 2 bracelets pilote et mécanicien</u> à la fin de l'épreuve, cette caution sera remboursée au secrétariat uniquement, <u>AVANT LA REMISE DES PRIX</u>. Le secrétariat fermera 15 minutes avant la remise des prix.

Il est interdit de mécaniquer ou de ravitailler sur les bandes asphaltées et dans le parc fermé. Il est également interdit de rouler en kart ainsi qu'avec tout autre engin motorisé (voir règlement karting 2016) sur les bandes asphaltées dans le parc des pilotes.

Chaque infraction sera sanctionnée d'une amende de € 250 €.

5) Briefing

Tous les pilotes sont obligés de se rendre au briefing et de signer la feuille de présence. Toute absence sera sanctionnée par l'organisateur d'une amende de 25 € par pilote.

6) Sécurité

Chaque pilote devra être en possession d'un extincteur à poudre de 6 Kg (Voir règlement karting ASAF 2016). Toute infraction constatée pourra amener à l'exclusion du pilote des paddocks.

7) En cas d'annulation de l'épreuve, seul les droits d'engagement perçus seront remboursés.

Approbation CSAPN le 11 / 02 / 2016
Patrick Bodart : Na 910

Approbation ASAF le 12/02/2016 André Collette: Na 851









BELGIAN ASAF KARTING SERIES 2016

<u>Championnat Karting 2016 de la Fédération Wallonie – Bruxelles Challenges Privés IAME et SAETTA 2016 Wallonie - Bruxelles</u>

Bulletin d'inscription
Epreuve :
Date :
Organisateur :
I. IDENTIFICATION
Numéro de départ souhaité :
Nom :
Adresse:
Code Postal: Localité:
Téléphone : Gsm :
Date de naissance :
E-mail*: A écrire en lettres capitales *Cette adresse est importante. Toutes les informations seront transmises via mail.
Pour les pilotes Belges, Numéro de licence ASAF ou VAS :
Club :
Pour les pilotes étrangers, Numéro de licence Nationale OU Internationale :
Pour les mineurs d'âge, Nom et prénom du représentant légal :
Numéro C.A.P. :

NB: Les pilotes étrangers doivent fournir lors des vérifications sportives une autorisation écrite de leur ASN. <u>Les pilotes étrangers, licenciés à la journée et licenciés VAS ne comptabilisent pas de points pour le classement final ASAF.</u>









<u>Catégorie</u> :		□ X 30 Junior □ X30 Senior	□ X 30 Master
	☐ X30 Shifter 125CC	☐ X30 Super Shifter 175CC	
	☐ Super-X30	□ Super X30 Master	
	□ KZ ASAF	□ EERP 250	

II. LICENCES

<u>LICENCES REQUISES POUR PARTICIPER AUX EPREUVES DE LA « BELGIAN ASAF KARTING SERIES 2016 »</u>

- Licence B annuelle de l'ASAF (ou de la VAS)
- Licence NATIONALE ou INTERNATIONALE émise par une ASN étrangère avec impérativement l'autorisation de participation de son ASN.
- Licence d'un jour de l'ASAF (1J-)

NB : les pilotes détenteurs uniquement d'une licence Belge **RACB** devront impérativement prendre **une licence d'un jour** ASAF (50 €).

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR L'OBTENTION DES LICENCES D'UN JOUR

- le pilote qui désire acquérir une licence d'un jour devra se présenter au secrétariat de l'épreuve muni d'un certificat médical (formulaire médical spécifique ASAF obligatoire : voir site www.asaf.be) dûment complété par son médecin de famille / dépositaire de son dossier médical. Ce certificat l'autorisant à pratiquer le Karting en compétition.
- Celui (ou celle) qui est déjà titulaire d'une licence nationale belge RACB, sera dispensé de cet agrément médical.

Aucun certificat médical ne sera délivré par le médecin de l'organisation.

 Pour les moins de 18 ans, joindre une attestation parentale légalisée par la commune du pilote.

N.B.: cette attestation n'est pas requise pour les demandeurs déjà détenteurs de licence nationale ou internationale.

III. ENGAGEMENT

Je soussi	gné(e),			,	déclare,	vouloir	particip	oer à l'épre	uve
ci-dessus	désignée,	avoir pr	is connaissar	ce des	règleme	nts (AS	SAF et	particulier)	qui
régissent (cette épreu	ve et m'e	engage à les r	especte	r sans ré	serve.			









IV. ENVOI BULLETIN D'INSCRIPTION

A.

Pour un engagement à l'année OU un engagement pour les courses de Mariembourg et/ou Ostricourt, renvoyer le bulletin d'inscription par mail à : info@kcmariembourg.be

Ou par courrier à :

KC Mariembourg

Zoning Industriel, Rue du Karting N°13, B5660 Mariembourg

Paiement par virement bancaire uniquement :

KC Mariembourg IBAN: BE26 0016 4969 1629 / BIC: GEBABEBB Communication: nom de l'épreuve / nom du pilote / catégorie

В.

Pour engagement pour les courses de Lommerange et/ou Francorchamps, renvoyer le bulletin d'inscription par mail à : olijnykgeorges@gmail.com

Ou par courrier à :

KC Francorchamps ASBL

Rue des Tendeurs N°91, 4100 Seraing

Paiement par virement bancaire uniquement.

KC Francorchamps IBAN: BE55 3401 5191 2344 / BIC: BBRUBEBB

Communication : nom de l'épreuve / nom du pilote / catégorie

En cas de litige, seuls les extraits de compte de l'organisateur feront foi.

V. DROITS D'ENGAGEMENTS :

Mini-Parilla :	- par course	105 €/pilote
	 engagement tardif (droit majoré)** 	135 €/pilote
	- à l'année	450 €/pilote

X30 Shifter/Super-Shifter et EERP 250 (par course uniquement) : 130 €/pilote

Autres catégories ou challenges :

- par course	155 €/pilote
- engagement tardif (droit majoré) **	185 €/pilote
- à l'année	650 €/pilote

** Engagements à droits majorés :

Pour l'épreuve de Mariembourg du 10/04/2016 : engagement à droit majoré à **partir du 5/04/2016**Pour l'épreuve d'Ostricourt du 29/05/2016: engagement à droit majoré à **partir du 4/05/2016**Pour l'épreuve de Lommerange du 14/08/2016 : engagement à droit majoré à **partir du 9/08/2016**Pour l'épreuve de Francorchamps du 25/09/2016 : engagement à droit majoré à **partir du 20/09/2016**Pour l'épreuve de Mariembourg du 30/09/2016 : engagement à droit majoré à **partir du 5/10/2016**









<u>N.B.</u>: Quel que soit le type de la licence qui sera utilisée (licence annuelle ou journalière), les droits majorés sont applicables à toutes les catégories sauf pour X30 Shifter / Super Shifter et EERP 250.

Lors du contrôle administratif, il sera perçu une caution propreté de € 15,00 par pilote à payer en liquide. Sauf cas de force majeure, en cas d'annulation d'une épreuve, les pilotes engagés à l'année seront remboursés pour l'épreuve proprement dite. Tout engagement est ferme et définitif.

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé » :				
Le pilote « »				
Le représentant légal, si pilote mineur(e) «»				